Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 août 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Nancy Blanchet, Conseillère associée
Jean François Lalonde, Conseiller associé

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M^{e} Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division, Division du soutien aux instances, Service du greffe
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Leslie Roberts, Conseiller associé
Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 1140

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 août 2026 en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 1141

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 août 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE26 1142

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 août 2026.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE26 1143

Il est

RÉSOLU :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 87 381 $, taxes incluses, pour les services d'entretien sanitaire du bâtiment administratif du complexe Atwater situé au 999, rue Dupuis, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre du contrat accordé à 9063-4825 Québec inc. (CE23 1304);

3 - d'autoriser une dépense de 1 954,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1260409001

CE26 1144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d’autoriser une dépense additionnelle de 34 214,25 $, taxes incluses, pour l’ajout des taxes applicables, dans le cadre du contrat accordé Supergravity inc. (CG25 0441);

2 - d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l’information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1266634001

CE26 1145

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder à 13665216 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux camionnettes 4 x 4 à cabine d’équipe, à caisse longue et à roues arrière jumelées pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 198 849,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21394;

2 - d'autoriser une dépense de 29 827,39 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de 13665216 Canada inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1265593018

CE26 1146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 728 841,08 $, taxes incluses, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre des contrats accordés à Dragon Construction ltée (lots 1, 2, 3 et 5) et à Construction Camara (lot 4) (CE23 1417 et CG23 0493);

3 - d'autoriser une dépense de 102 668,21 $, taxes incluses, à titre de variation des quantités, afin de combler le déficit accumulé au cours des dernières années;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1260423001

CE26 1147

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Globocam (Anjou) inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces authentiques de marque Freightliner pour une somme maximale de 1 540 665 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21365;

2 - d'autoriser une dépense de 308 133 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Globocam (Anjou) inc.;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1265593027

CE26 1148

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour l'abonnement à la plateforme infonuagique Oracle Cloud Infrastructure, pour la période du 1er novembre 2026 au 31 octobre 2027, pour une somme de 728 261,70 $, taxes incluses;

2 - d'autoriser une dépense de 14 565,23 $, taxes incluses, à titre de frais de gestion payables au MCN, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;

3 - d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1269834003

CE26 1149

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Telus dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux câblés de la rue Notre-Dame Ouest entre la 6e et la 20e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 119 762,20 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 juin 2026;

2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1260025003

CE26 1150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 148 505,88 $, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Monmet ltée (CM24 0049);

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1265593028

CE26 1151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 319 943,77 $, taxes incluses, pour les services d'inspection, d'entretien et de réparation des appareils de levage ainsi que des accessoires de levage et d'accrochage (lots 1 et 2), dans le cadre du contrat accordé à Pont Roulant Protech inc. (CG23 0546);

Lot #	Directions	Montant (taxes incluses)
Lot 1	Direction de l'eau potable (DEP)	186 534,79 $
Lot 2	Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)	133 408,98 $
TOTAL		319 943,77 $

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1265492003

CE26 1152

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire 9103-7143 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services techniques de contrôle des populations de cerfs de Virginie dans le secteur du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de sept mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 197 229,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21442;

2 - d'autoriser une dépense de 19 722,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 19 722,98 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1260352002

CE26 1153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 36 mois;

2 - d’autoriser une dépense additionnelle de 330 478,16 $, taxes incluses, pour les services d'utilisation et d’entretien de la solution en infonuagique de gestion d’autorisation de déversement des matières résiduelles, dans le cadre du contrat accordé à Diffusion Solutions Intégrées inc. (CE22 1618);

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1267655005

CE26 1154

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune;

2 - d’autoriser une dépense additionnelle de 3 022 336,04 $, taxes incluses, pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications dans le cadre du contrat accordé à TELECON inc. (CG23 0433);

3 - d'autoriser une dépense de 1 095 792,77 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1269660002

CE26 1155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Orange Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du matériel structural de feux de circulation (lot 1), pour une somme maximale de 1 351 680,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21235;

2 - d'autoriser une dépense de 135 168,06 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Orange Traffic inc.;

4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1268848005

CE26 1156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois;

2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 694 063,56 $, taxes incluses, pour les services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes pour répondre aux besoins de communications de l'agglomération (lots 1 et 2) dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (CG22 0645);

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1269660003

CE26 1157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien ménager et de conciergerie des bâtiments de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 123 506,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21432;

2 - d'autoriser une dépense de 112 350,69 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3 - de procéder à une évaluation du rendement d'Axia Services;

4 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau à prolonger le contrat pour une période additionnelle de 24 mois avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sans dépenses additionnelles;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1265492002

CE26 1158

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d’une durée de 12 mois, par laquelle ESI Technologies de l’information inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s’engage à fournir à la Ville, sur demande, de la capacité de stockage supplémentaire et compatible, pour une somme maximale de 757 894,60 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 26-21368;

2 - de procéder à une évaluation du rendement de ESI Technologies de l'information inc.;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l’information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1265566002

CE26 1159

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à SAS Institute (CANADA) inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour le renouvellement des logiciels SAS pour les ordinateurs centraux pour une période de cinq ans, incluant cinq options de prolongation d'une année chacune, pour une somme de 157 151,28 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 juin 2026;

2 - d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1260094001

CE26 1160

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans les arrondissements de Montréal-Nord et du Plateau-Mont-Royal, pour une période d'une saison hivernale avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme de 3 463 376,77 $, taxes incluses;

2 - d'approuver le projet de convention de services à cet effet;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1269445006

CE26 1161

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - d'accorder à Centre Investigation & sécurité Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de commis de guérite dans les lieux d'élimination de la neige, pour une période de deux ans, incluant deux options de prolongation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 448 574,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21454;

2 - d'autoriser une dépense de 89 714,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - d'autoriser une dépense de 67 286,24 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4 - de procéder à une évaluation du rendement de Centre Investigation & sécurité Canada inc.;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1264922006

CE26 1162

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Nautic & Art inc.**,** ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une embarcation de patrouille portuaire et d'une remorque pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 156 503,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21418;

2 - d'autoriser une dépense de 173 475,54 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3 - de procéder à une évaluation du rendement de Nautic & Art inc.;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1265593031

CE26 1163

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de trois saisons hivernales, les contrats pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21465 :

Adjudicataire	**Contrat**	**Montant (Taxes incluses)**
Remorquage Marco Enr.	Lot 2: RDP-R003-2629	134 865,68 $
M.J. Contach s.e.n.c.,	Lot 3: RDP-R004-2629	213 991,47 $
Remorquage Marco Enr.	Lot 4: SLE-R003-2629	309 397,73 $

2- d'autoriser une dépense de 131 650,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 98 738,23 $ taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Marco Enr. et M.J. Contach s.e.n.c.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à 9519-4668 Québec inc. (Remorquage Gladiateur), plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour une période de trois saisons hivernales, le contrat pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 502 900,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21465;

2- d'autoriser une dépense de 100 580,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 75 435,10 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de 9519-4668 Québec inc. (Remorquage Gladiateur);

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1269445007

CE26 1164

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de deux ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, les contrats pour les services de location de camions avec opérateurs, pour le transport de la neige pour les arrondissements de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21462 :

Firmes	Montant (taxes incluses)
9297-9236 Québec inc. (Groupe A1)	183 040,20 $
Gestion Dumont et fils inc.	275 940 $
Paysagiste Timberland inc.	127 852,20 $
Drapeau S. Transport inc.	188 559 $
Drapeau S. Transport inc.	188 559 $

2- d'autoriser une dépense de 48 197,52 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 144 592,56 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement de 9297-9236 Québec inc. (Groupe A1), Gestion Dumont et fils inc., Paysagiste Timberland inc. et Drapeau S. Transport inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1265382001

CE26 1165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à KSB Pumps inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon le prix ajusté, le contrat pour la fourniture de huit groupes motopompes de type centrifuge à double aspiration pour la station de pompage McTavish, pour une période de neuf ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 14 350 854,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21242;

2- d'autoriser une dépense de 1 435 085,41 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 287 017,08 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de KSB Pumps inc.;

5- d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à prolonger le contrat pour deux périodes additionnelles d'un an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le contrat, sans dépenses additionnelles;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1260578001

CE26 1166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 774 933,71 $, taxes incluses, pour la fourniture de filtres pour les véhicules et les appareils du parc motorisé de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Uni-Select inc. (CG24 0420);

3- d'autoriser une dépense de 154 986,74 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1260459001

CE26 1167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder à Protection Incendie CFS ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de cagoules de protection pour le combat incendie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 925 543,81 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21404;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Protection Incendie CFS ltée;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1265866003

CE26 1168

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'exercer l'option de la prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 7 306 239,90 $, taxes incluses, pour la fourniture de huit lots de produits chimiques aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Baillets, de Pointe-Claire, de Pierrefonds, de Lachine et de Dorval dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Solutions en traitement des eaux Kemira Canada inc., Sel Windsor ltée, Sodrox Chemicals ltd et Brenntag Canada inc. (CG24 0576), soit pour les sommes indiquées en regard de chacun des lots :

Lot	Firme	Montant additionnel (taxes incluses)
1	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	940 300,04 $
2	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	313 881,76 $
3	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	384 075,72 $
5	Solution de traitement des eaux Kemira Canada inc.	2 462 304,60 $
6	Sel Windsor Ltée	1 434 505,14 $
8	Sodrox Chemicals Ltd	181 947,94 $
9	Brenntag Canada inc.	1 489 731,08 $
11	Brenntag Canada inc.	99 493,62 $
	Total	7 306 239,90 $

3- d'autoriser une dépense de 1 095 935,98 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1260472002

CE26 1169

Il est

RÉSOLU :
de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder au plus bas soumissionnaire, Les produits Fraco ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de fabrication et de livraison de barrières de contrôle de foule sur mesure pour le Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 185 904,23 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21405;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1268781003

CE26 1170

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder à Solution GRB inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de trois remorques avec boîte à asphalte chauffante, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 199 021,73 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21452;

2- d'autoriser une dépense de 19 902,17 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Solution GRB inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1265593032

CE26 1171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder à Limoges et fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de démolition et de reconstruction de passerelles et de réfection de sentiers aux parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation et de la Pointe-aux-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 764 102,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-6031;

2- d'autoriser une dépense de 152 820,56 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 178 211,25 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Limoges et fils inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1269655002

CE26 1172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de gestion de l'eau du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Secteur du fleuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 037,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6162;

2- d'autoriser une dépense de 276 155,63 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 235 736,10 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Rose Neige);

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1260500002

CE26 1173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement des espaces administratifs du rez-de-chaussée et du 7^{e} étage de l'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 441 214,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15986;

2- d'autoriser une dépense de 366 182,21 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 1 548 750,50 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Montarville Gestion et Construction inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1260202001

CE26 1174

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Cimota inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de prolongement du déversoir pluvial de la banquette 6 à la banquette 8 du lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 401 108,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2513-177681-C;

2- d'autoriser une dépense de 80 221,74 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1263772001

CE26 1175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation d'un égout émissaire par insertion sur l'avenue Papineau, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 180 532,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2623-207569-C;

2- d'autoriser une dépense de 477 079,82 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 254 442,57 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1266666001

CE26 1176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Reftech International inc., le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues 2 et 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission corrigée, soit pour une somme de 1 291 587,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-SP2633-BF000-C;

2- d'autoriser une dépense de 258 317,47 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech International inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1265472002

CE26 1177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 747,41 $, taxes incluses, pour les honoraires d'Énergir pour les travaux de déviation d'une conduite, le renouvellement de 16 branchements d'immeubles et l'abandon du réseau existant dans l'emprise des travaux dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CG24 0132);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1267231038

CE26 1178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement et de sécurisation du sentier de l'avenue du parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 971 613,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6025;

2- d'autoriser une dépense de 594 322,79 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 297 161,40 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 148 580,70 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1260185001

CE26 1179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc. et CBTEC inc., regroupement des firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le centre de relève permanent 9-1-1 du Service de police de la Ville de Montréal (site 2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 434 734,74 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21355;

2- d'autoriser une dépense de 486 946,95 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 632 300,61 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de CCM2 Architectes inc., Cardin Julien inc., L2C Experts-Conseils inc., Équipe Laurence inc., CBTEC inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1268956001

CE26 1180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Nmédia inc., pour les services professionnels d'accompagnement en expertise Microsoft Dynamics 365 Customer Service et Microsoft Power Platform, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 123 138,23 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 28 avril 2026;

2- d'autoriser le directeur de la Direction de l'engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1267655006

CE26 1181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement des services d'entretien de la solution Galaxy et pour les services professionnels d'accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 368 937,21 $, taxes incluses, conformément à ses offres de service en date du 20 mai 2026 et 12 juin 2026;

2- d'autoriser le directeur de la Direction engagement numérique, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1267655004

CE26 1182

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 141 429,63 $, taxes incluses, pour les services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec STI Maintenance inc. (4 lots) (CG22 0494);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1265035003

CE26 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 732 845,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à AECOM Consultants inc., pour les services professionnels de conception des plans et devis et de surveillance des travaux pour la réfection des Jardins ouest du Jardin botanique de Montréal (CM24 0406);

2- d'autoriser une dépense additionnelle de 488 563,73 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1260048001

CE26 1184

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder et de ratifier un contrat de gré à gré à Dyplex Communications Ltd, pour les services de support et d'entretien du système de surveillance et de localisation, pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 150 014,55 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 2 juillet 2026;

2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1268527002

CE26 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire 4455878 Canada inc. (Bruser), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'auscultation des structures de chutes d'accès à l'intercepteur avec dérivation et ouvrages de régulation d'égouts, pour une période de 17 mois, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme de 1 378 538,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21399;

2- de procéder à une évaluation du rendement de 4455878 Canada inc. (Bruser);

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1260567001

CE26 1186

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder à Les Consultants Ammco inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'identification des pièces de rechange critiques requises à la mise en service de l'usine de désinfection à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 687 550,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21429;

2- d'autoriser une dépense de 34 377,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Consultants Ammco inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1260466002

CE26 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal, 9406-6495 Québec inc. et 9455-7576 Québec inc., renoncent au droit de reprise des coéchangistes prévu à l'article 1797 du Code civil du Québec en cas d'éviction des immeubles reçus en échange, relativement à l'acte d'échange publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 743 766 intervenu entre l'ancienne Ville de Pierrefonds et Shell Canada Limitée, afin de régulariser et de parfaire les titres de propriété des parties concernées, le tout sans contrepartie financière.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1260317002

CE26 1188

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver deux ententes entre le ministre des Affaires municipales, le directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal, ayant pour objet la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de toute élection partielle qui pourrait avoir lieu d'ici l'élection générale de 2029, permettant l'ajout de la photographie des personnes candidates sur les bulletins de vote et la présentation d'un profil web des personnes candidates.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1269748001

CE26 1189

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente de collaboration entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal concernant le financement de mesures d'atténuation de la circulation sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, pour un montant maximal de 39 000 $, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1267409006

CE26 1190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales afin d'adhérer au regroupement d'achats de serveurs et solutions de stockage destinés au maintien et à l'évolution des infrastructures technologiques, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 7 473 375 $, taxes incluses;

2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1265566003

CE26 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue au Conseil national de recherche du Canada, pour une période de deux ans, à compter du 1er septembre 2026, des locaux situés au 2300, rue Alfred-Nobel, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 50,16 mètres carrés, à des fins d'espaces de bureaux, pour un loyer total de 59 520 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions du bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1268933006

CE26 1192

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 30 000 $ à l'organisme M pour Montréal pour l'organisation de l'événement du même nom, du 18 au 21 novembre 2026, dans le cadre du Fonds des événements d'affaires en culture;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1266370003

CE26 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la réception d'une subvention de 2 436 490 $ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de la Section spécialisée en violence conjugale du Service de police de la Ville de Montréal, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028;

2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2026 de 893 480 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

3- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de sept postes policiers et d'un poste civil;

4- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention du ministère de la Sécurité intérieure en date du 11 juin 2026;

5- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1265326005

CE26 1194

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 251 130 $ aux différents organismes culturels et communautaires ci-après désignés, dans le cadre de l'appel à projet sur invitation pour des projets structurants en loisir culturel et pratique artistique amateur :

Organisme	Montant
Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	45 530 $
Centre Canadien d'Architecture	30 570 $
Centre communautaire Radisson inc.	47 500 $
Centre des arts et des langues de Montréal (CALM)	5 000 $
Centre des musiciens du monde	14 000 $
Conseil Local Intervenants Communautaires Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)	50 000 $
Direction chrétienne inc. (Innovation Jeunes)	13 740 $

L'Art-Rivé Centre de jour de Rivière-des-Prairies		5 000 $
MU		39 790 $
	Total :	**251 130 $**

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1268249002

CE26 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'autoriser la réception d'une subvention de 2 978 100 $ du ministère de la Sécurité intérieure, pour le financement de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP - 2 406 300 $) et l'Équipe intégrée de lutte contre la pornographie juvénile (EILPJ - 571 800 $), et ce, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027;

2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2026 de 2 233 600 $ (EILP - 1 804 700 $ et EILPJ - 428 900 $), ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente;

3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 14 postes policiers pour la même période;

4- d'autoriser la création d'un poste civil temporaire pour la même période;

5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce financement;

6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1265326007

CE26 1196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier de 3 300 000 $ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2026, 2027 et 2028;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1257840004

CE26 1197

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 50 000 $ à Circular Innovation Council, pour le projet d'étude de faisabilité pour un système coopératif de réutilisation de contenants à Montréal;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1265796003

CE26 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 502 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Description sommaire des services additionnels	Montant
Société de transport de Montréal	Planification opérationnelle, renforcement des dessertes (bus/métro), supervision et information à la clientèle	382 000 $
Société du parc Jean-Drapeau	Mobilisation des espaces, gestion sécurisée des accès/circulations, soutien logistique et entretien	120 000 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1269941003

CE26 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 500 000 $ à Microcredit Montréal, pour le projet « Le microcredit au service de l'entrepreneuriat inclusif », pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1268298002

CE26 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 $ à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal, pour le projet d'aménagement de laboratoires de mise à l'échelle de technologies propres pour les entreprises situées au 5600, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le Centre d'innovation en technologies propres, pour la période 2026-2029, dans le cadre de l'entente Réflexe 3 (2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1267408001

CE26 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver l'addenda 1 à la convention de contribution financière conclue entre la Ville de Montréal et MUTEK (CG25 0347), afin d'augmenter de 100 000 $ le soutien financier pour la réalisation de l'édition 2026 de l'événement MUTEK Forum, portant ainsi le montant total de ce soutien financier à 310 000 $;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1268180003

CE26 1202

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 30 000 $ à l'organisme Commerce international Québec pour le projet et le montant indiqué :

Organisme	Projet	Montant
Commerce international Québec	R.I.S.E. et MercadOr 2027	30 000 $

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 $, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Lauriers de la gastronomie québécoise	Festival de création gastronomique MANGETOUT 2026	90 000 $
SCALE AI - Supergrappe canadienne en intelligence artificielle	ALL IN 2026	110 000 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1268180004

CE26 1203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier additionnel de 24 000 $ à la Cité des arts du cirque (TOHU), afin de compenser les impacts des chantiers dans le cadre de l'édition 2026 du festival Montréal Complètement Cirque, qui s'est déroulé du 2 au 12 juillet 2026;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1268214001

CE26 1204

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 51 586,60 $, aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Fashion Takes Action	ReMode 2026	10 000 $
VESTECHPRO centre de recherche et d'innovation en habillement	De l'évaluation à l'action : intégrer les pratiques de design circulaire dans l'industrie de la mode montréalaise	41 586,60 $

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1264864001

CE26 1205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 1 500 000 $ à Centre de technologie physique et photonique de Montréal - Optech, pour la réalisation du projet Propulser l'écosystème d'innovation photonique à Montréal, pour la période de septembre 2026 à mai 2029, dans le cadre de l'Entente Réflexe 3 (Planification économique conjointe 2025-2029) conclue avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1264674001

CE26 1206

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 150 000 $ à Coalition montréalaise des tables de quartier pour la réalisation de sa mission dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local pour une période de trois ans, à compter de 2026;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1269666002

CE26 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 125 000 $ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2026;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1263205002

CE26 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 1 174 326,52 $ à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit : 516 505,33 $ annuellement, incluant toutes taxes applicables, montant indexé de 3 % au 1er septembre 2027, pour un total de 1 048 505,82 $, incluant toutes taxes applicables. Des frais de gestion annuels de 12 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1er septembre de chacune des années suivantes :

   - (2026-2027) : 578 485,97 $
   - (2027-2028) : 595 840,55 $

2- d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée de deux ans, à compter du 1er septembre 2026, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer le projet de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1266232001

CE26 1209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 391 920,20 $ à Jeunesse au Soleil, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit 184 598,09 $, incluant toutes taxes applicables, annuellement, indexée de 3 % au 1er septembre 2027, pour un total de 373 257,33 $, incluant toutes taxes applicables. Des frais de gestion annuels de 5 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, le tout réparti comme suit annuellement à compter du 1er septembre de chacune des années suivantes :

   - (2026-2027) : 193 827,99 $
   - (2027-2028) : 198 092,21 $

2- d'approuver le protocole d'entente d'une durée de deux ans, à compter du 1er septembre 2026, entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal, aux fins de l'agglomération;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1266232002

CE26 1210

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier de 50 000 $ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS), pour la mise en œuvre de son plan d'action 2026, conformément à l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1265423002

CE26 1211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Lemay Co inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville de Montréal, sur demande, les services professionnels en design, en ingénierie et autres disciplines complémentaires, pour le développement et le déploiement de la signalétique corporative du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 989 359,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21348;

2- d'autoriser une dépense de 197 871,98 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 74 201,99 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Lemay Co inc.;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1269697001

CE26 1212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 195 000 $ à l'Agence de mobilité durable, pour la réalisation du projet de mutualisation du stationnement au centre-ville, pour la période allant d'août 2026 à août 2027;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1267016003

CE26 1213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Mission Old Brewery, pour les services professionnels de soutien pour la trajectoire vers l'hébergement et le logement des personnes en situation d'itinérance dans le secteur des campements de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 149 520 $, taxes incluses, conformément à son offre de service jointe au présent dossier décisionnel;

2- d'approuver le projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et cet organisme, à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1260590001

CE26 1214

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Médecins du Monde, pour le projet Renforcer la sécurité et les capacités d'intervention des intervenants communautaires montréalais dans l'espace public dans un contexte complexe de crises et de violences accrues pour 2026-2027, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.072 1260096003

CE26 1215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder, conditionnellement à l'approbation du projet d'avenant 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (GDD 1268071002) et à l'approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique (GDD 1265970001), un soutien financier de 1 000 000 $ à Médecins du Monde pour la mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes autochtones en situation de vulnérabilité (ARIV), pour la période du 1er septembre 2026 au 31 mars 2028 :

Organisme	Projet	Soutien financier (2026-2028)	Versements		
			2026	2027	2028
Médecins du Monde	Mise en œuvre du mécanisme d'action rapide et intégrée pour les personnes autochtones en situation de vulnérabilité (ARIV)	1 000 000 $	250 000 $	700 000 $	50 000 $

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, sous réserve des conditions applicables énumérées au point 1 ci-dessus;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1260096006

CE26 1216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1269723001

CE26 1217

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect de plusieurs obligations contractuelles et la piètre qualité des services fournis par le fournisseur Tecksol DGE inc.;

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la résolution CG20 0619 (19 novembre 2020) et au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Tecksol DGE inc. réalisée par le Service de la gestion et de la planification des immeubles, dans le cadre du contrat pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) - pour des immeubles de la Ville de Montréal (CG23 0403), et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 12 août 2026 pour les motifs énoncés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1267157011

CE26 1218

Il est

RÉSOLU :

de fixer, au plus tard le 14 octobre 2026, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement devront transmettre au Service des finances et de l'évaluation foncière leur Budget de fonctionnement 2027 et leur Programme décennal d'immobilisations 2027-2036, en vue de l'adoption du Budget 2027 et du Programme décennal d'immobilisations 2027-2036 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1263074005

CE26 1219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver les besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal, pour les secteurs scolaires suivants :

- Secteur 3 - Ahuntsic-Bordeaux (niveau primaire)
- Secteur 13 - Mercier (niveau primaire)
- Secteur 16 - Ville-Marie (niveau primaire)
- Secteur 18 - Pointe-Saint-Charles (niveau primaire)
- Secteur 22 - Côte-des-Neiges-Ouest (niveau primaire)
- Secteur 04 - Zone Ouest - Quartier-Namur-Hippodrome (niveau secondaire);

2- de refuser le besoin en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction d'une école, tel que demandé dans le cadre de la Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal, pour le secteur scolaire suivant :

- Secteur 8 - Parc-Extension (niveau primaire).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1264470003

CE26 1220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1267901001

CE26 1221

Il est

RÉSOLU :

1- d’autoriser une dépense de 80 792 $ pour la mise en place et la gestion des Prix littéraires – Édition 2026, incluant l’attribution de deux bourses de 20 000 $ aux auteurs et autrices ou aux coauteurs et coautrices des ouvrages gagnants;

2- d’imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1260111003

CE26 1222

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une subvention financière de 500 000 $, pour 2026-2027 et 2027-2028, provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité;

2- d'approuver le projet d'entente relative à l'octroi d'une contribution entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;

4- de mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ladite entente;

5- d'autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1265970001

CE26 1223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d’agglomération :

1- d'autoriser la réception d'une subvention de 9 000 000 $ provenant du gouvernement du Québec pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029;

2- d'approuver le projet de convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 9 000 000 $ équivalent au revenu additionnel correspondant;

4- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour assurer la poursuite de la mission du musée de la Biosphère de 2026 à 2029, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1269442004

CE26 1224

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser la réception d'une aide financière de 5 000 000 $ provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et de la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, pour répondre à des besoins urgents pour réduire l'itinérance et agir sur ses causes;

2- d'approuver le projet d'avenant numéro 1 à la convention d'aide financière 2024-2029 (CE24 2017) entre la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire et la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de l'aide de 55 000 000 $ à 60 000 000 $ et présentant les modalités de versement au cours de l'exercice financier 2026-2027;

3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 5 000 000 $;

4- d'autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite convention amendée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1268071002

CE26 1225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de majorer la dotation du Service de l'urbanisme et de la mobilité, à partir du passif environnemental des sols contaminés pour un montant de 70 980,65 $, taxes nettes, afin de réaliser des études de caractérisation des sols relativement au projet du Boisé urbain de l'autoroute 15 sur le terrain des lots d'acquisition 1 573 778, 1 573 998, 1 573 970, 5 663 854, 6 247 589, 5 663 856, 2 357 108, 2 357 109, 2 357 110, 2 357 111, 1 573 778 et 1 573 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1267409005

CE26 1226

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le paiement d'une somme de 8 800 000 $, à l'ordre de Woods s.e.n.c.r.l. en fidéicommis, en considération d'une quittance totale et finale du demandeur dans le dossier CSM 500-17-134025-2562;

2- d'autoriser les virements budgétaires requis, en 2026, en provenance des dépenses contingentes imprévues;

3- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville de Montréal à signer tout document pertinent afin de finaliser ce dossier;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1263302004

CE26 1227

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2025 à 2027 (24-049), l'ordonnance numéro 2, jointe au dossier décisionnel, afin de reporter du 30 juin 2026 au 30 août 2026 la date limite de dépôt des mises à jour des demandes de subvention et des documents afférents requis dans le cadre du Volet 2 du programme pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1269861006

CE26 1228

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;

2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;

3 - d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance (22-044) », et d’en recommander l’adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1267939001

CE26 1229

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre d'événement historique de la signature du traité de la Grande Paix de Montréal », et d’en recommander l’adoption à une assemblée subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de mandater le Comité consultatif en reconnaissance pour organiser la séance publique à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1264521006

CE26 1230

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre d'événement historique de l'incendie du Laurier Palace », et d’en recommander l’adoption à une assemblée subséquente;

de recommander au conseil municipal :

de mandater le Comité consultatif en reconnaissance pour organiser la séance publique à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1264521007

CE26 1231

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1260025004

CE26 1232

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1260025005

CE26 1233

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la revitalisation de bâtiments situés sur des rues commerçantes (programme commerce-Montréal) (RCG 23-025) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1268383005

CE26 1234

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1269632004

CE26 1235

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM26 0721.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1268798008

CE26 1236

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement BEAC-165-1, adopté le 20 avril 2026 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;

2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1268845002

CE26 1237

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 886, adopté le 6 juillet 2026 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1268845005

CE26 1238

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-015-3 modifiant le Règlement CA-113, tel que modifié par les Règlements R-015, R-015-1 et R-015-2 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt additionnel de 28 423 532 $ pour financer le projet « Programme mesures préférentielles pour bus (MPB) », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 123 235 302 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1267945001

CE26 1239

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-200-1 modifiant le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 $ pour financer le projet « Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 2 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 190 300 925 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1267945002

CE26 1240

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-215-1, modifiant le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 640 000 000 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1267945003

CE26 1241

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-216-1, modifiant le Règlement R-216 de la Société de transport de Montréal, autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Systèmes – phase 6 », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement d'emprunt ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 710 000 000 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1267945004

CE26 1242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-227 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 6 968 923 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - phase 4 (PGRTS4) », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1267945005

CE26 1243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-228 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 722 616 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de dix ans pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 Phase 3 (PPVU) », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1267945006

CE26 1244

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver le Règlement R-229 de la Société de transport de Montréal, autorisant un emprunt de 23 901 463 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie BUS diesel 12 mètres », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. 30.01);

2 - d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2026-2035.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1267945007

CE26 1245

Il est

RÉSOLU :

1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente;

2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1268523001

CE26 1246

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt du grief patronal 2026-05 auprès du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), afin de récupérer des sommes dues découlant des libérations pour activités syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1265645001

CE26 1247

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Manon Lemay à titre de directrice Projets spéciaux, soutien général et service à la clientèle dans l'échelle salariale 2026 - FM11, à compter du 12 août 2026 ou à une autre date convenue entre les parties, et ce, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.1, alinéa 2, de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1264716002

CE26 1248

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document « Plan climat 2020-2030 – État d'avancement avril 2026 ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1260563001

Levée de la séance à 10 h 17

70.001

Les résolutions CE26 1140 à CE26 1248 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville